DE BESANCON 6

COMMUNE D'OSSELLE

Code postal: 25320

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Séance extraordinaire du 31 janvier 2015

Convocation du 28 janvier 2015

Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés: 10 en application des articles L 2121-10 et R 2121-7, L 2121-17,

L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.

L'an Deux Mille Quinze, le trente et un janvier à 10 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Osselle s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Michel LARTOT, Maire, en session extraordinaire du mois de janvier 2015.

Présents:

Pascale BOILLOT Christophe BORDY Rachid KHELIFI Marlène GODAIN Sandrine GRAPPEY

Michel LARTOT Christophe MENICUCCI Anne OLSZAK

Absents excusés : Sylvie THIVET donne procuration à Sandrine GRAPPEY, Damien BOUVERET donne procuration à Anne OLSZAK

Absent: Nicolas LAFFIN

Secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T.: Pascale BOILLOT

Début de la séance à 10H15

1/ Devis de l'ONF concernant l'entretien de la parcelle N° 14.r

Ce point noté sur la convocation extraordinaire du 28 janvier passe en priorité lors de cette séance. La séance ordinaire de la convocation du 21 janvier se déroulera à la suite de ce point. Le Conseil Municipal accepte de passer ce point en priorité.

Le devis de l'ONF concerne des travaux sylvicoles sur la parcelle N° 14.r.

Il est de $\mathbf{3}$ $\mathbf{161.70} \in \mathbf{HT}$, avec une partie en fonctionnement pour un total de 2 $662.50 \in \mathbf{HT}$ concernant du nettoiement, et une partie en investissement pour un total de $499.20 \in \mathbf{HT}$. concernant une ouverture de cloisonnement d'exploitation.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le devis et autorise le Maire, Michel LARTOT à signer le devis.

Voté à l'unanimité